



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

SNCF

Question écrite n° 82226

Texte de la question

M. Francis Hillmeyer demande à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer de bien vouloir lui confirmer qu'il existe bien, à la SNCF, pour les agents sédentaires n'ayant droit à aucune prime, une « prime d'absence de prime » et, si cette prime existe en effet, de bien vouloir lui en expliquer le mécanisme d'attribution et les montants minimal et maximal en 2004 et en 2005.

Texte de la réponse

Il n'existe pas à la SNCF de prime pour « absence de prime ». Il s'agit d'une des informations mensongères qui circulent sur internet dans des messages anonymes et à caractère polémique.

Données clés

Auteur : [M. Francis Hillmeyer](#)

Circonscription : Haut-Rhin (6^e circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82226

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : transports, équipement, tourisme et mer

Ministère attributaire : transports, équipement, tourisme et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 décembre 2005, page 11994

Réponse publiée le : 18 avril 2006, page 4304